

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association Pro Aventico  
**Herausgeber:** Association Pro Aventico (Avenches)  
**Band:** 1 (1887)

**Vereinsnachrichten:** Finances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FINANCES

---

Les dons se sont élevés à la somme de 2148 francs, répartis comme suit :

	Donateurs.
Canton de Fribourg . . . Fr. 170	3
» Genève . . . » 228	13
» Neuchâtel . . . » 255	14
» Vaud . . . » 1245	57
Cantons divers . . . . . » 100	5
Etranger . . . . . » 150	3
Total, Fr. 2148	95

Les souscripteurs à 2 francs annuellement étaient, en 1886, au nombre de 448, soit :

Canton de Fribourg . . . . .	33
» Genève . . . . .	36
» Neuchâtel . . . . .	83
» Vaud . . . . .	271
Cantons divers . . . . .	17
Etranger . . . . .	8
Total,	448

Ces souscriptions représentent une somme de 896 francs. — Onze donateurs étant en même temps souscripteurs annuels, le chiffre des adhérents à l'Association se monte à 520 environ, après déduction des décès.

En 1886 et 1887, nous avons fait 70 recrues, dont une vingtaine à Avenches. Dans ce premier exercice, nos frais se sont élevés à 709 fr. 50, qui se décomposent comme suit :

Constitution de l'Association ( <i>Appel au public</i> , à 3500 exemplaires; insertions dans les jour- naux) . . . . .	Fr. 239 10
Administration (réunions du comité intercanto- nal ou de son bureau; plan d'Avenches; frais de bureau) . . . . .	» 183 40
Fouilles: 16 journées aux Prés-laits . . . . .	» 111 50
» 26 journées à la propriété Blondel . . . . .	» 175 50
	<hr/>
Total, Fr.	709 50

Ces derniers chiffres pourront surprendre plus d'un de nos lecteurs. Mais c'est un fait bien connu des explorateurs, et dont il faut nécessairement prendre son parti: souvent des fouilles presque infructueuses reviennent aussi cher que des fouilles abondantes en produits et en résultats de tout genre.

Notre avoir est placé en obligations foncières de la Caisse hypothécaire vaudoise, de 500 francs chacune, portant les numéros 4727, 6900, 6901, déposées chez MM. Siber et de la Harpe, banquiers à Lausanne.

Au 31 décembre 1886, notre compte courant chez nos banquiers soldait par 306 fr. 10 en notre faveur, déduction faite des sommes avancées pour les fouilles aux Prés-aux-Donnes, mais qui rentrent dans l'exercice suivant. Le caissier avait en caisse 81 fr. 75.

On voit que nos finances sont dans un état satisfaisant; mais d'un moment à l'autre nous pouvons nous trouver en face de grosses dépenses, soit par le fait de fouilles difficiles, soit par celui de fortes primes à payer à nos ouvriers, si nous avons la bonne fortune de faire quelque découverte importante.

